



Délibération D2023_047
Adhésion au Service de Mutualisation
Numérique Communale et Scolaire (MNCS) -
Approbation de la convention constitutive du
groupement de commandes pour l'acquisition
d'équipement numériques pour les Collectivités
et Services Associés

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres
Théorique : 14
En exercice : 14
Présents : 10
Procuration : 0

Date de convocation
11 octobre 2023

Présents : LAVOREL Joëlle, GUILLERMET Jérôme, MUGNIER Joseph, NOVO PEREZ Laurence, EXCOFFIER Lionel, DUPRAZ Philippe, DECRUY Marie Hélène, SAXOD Mélanie, JACQUET Brigitte, DUBOUCHET Philippe

Représentés :

Excusé(s) : KARATAS Aylin, MARTINET Sylvain, EXCOFFIER yves, LAUREAU Pierre,

Absent(s) :

Secrétaire : DECRUY Marie Hélène

Vu l'article L. 1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8, relatifs aux groupements de commandes,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SYANE du 9 décembre 2021 autorisant la signature de la convention de partenariat avec la Direction Nationale des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN),

Vu la délibération du Comité Syndical du SYANE du 7 juillet 2022 approuvant le lancement du service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), l'organisation et les cotisations proposées pour le service d'achats mutualisés d'équipements et services numériques et le service d'accompagnement au numérique scolaire (DEL-2022-186),

Vu la délibération du Bureau Syndical du SYANE du 13 octobre 2022 approuvant la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés (DEL-2022_241),

Vu les statuts du SYANE approuvés le 8 décembre 2022,

Considérant le transfert au SYANE de la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » figurant à l'article 3.7 de ses statuts approuvés le 8 décembre 2022,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune VERS d'adhérer au service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), en choisissant le niveau de service ACHATS MUTUALISES ou le niveau de service ACHATS MUTUALISES + NUMERIQUE COMMUNAL ET SCOLAIRE,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune VERS d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : **Approuve** l'adhésion au service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), ses modalités et conditions administratives, techniques et financières, et choisit le niveau de service ACHATS MUTUALISES ou le niveau de service ACHATS MUTUALISES + NUMERIQUE COMMUNAL ET SCOLAIRE.

Article 2 : **Approuve** l'adhésion au groupement de commandes et les dispositions de la convention constitutive du groupement, pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés, coordonné par le SYANE.

Article 3 : **Autorise** Madame le Maire à signer l'acte d'adhésion au service de mutualisation numérique communale et scolaire.

Article 4 : **Autorise** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'équipements numériques et services associés

Article 5 : **Autorise** Madame le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Article 6 : **Autorise** le SYANE, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres, marchés subséquents et bons de commande dont la commune VERS sera partie prenante.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents

Fait à VERS, Le 19 octobre 2023

Le Maire, Joëlle LAVOREL

